

LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
EN ASSOCIATION AVEC LE CENTRE MINISTERIEL DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES
VOUS PROPOSE LE

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

« PAYSAGE »

Plus d'infos sur le portail « DGALN pour les territoires et les usagers » : <https://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/le-programme-de-formation-2026-a12115.html> et sur le catalogue de formation du pôle ministériel : <https://formation-ecologie.e2.rie.gouv.fr/>

Ce parcours se décline en 3 blocs :

- **l'initiation**, une approche des politiques publiques par le paysage,
- **les fondamentaux** nécessaires pour assurer les missions de base,
- **la spécialisation** nécessaire pour mieux maîtriser les missions.

INITIATION

Module 1
Prendre en compte le Paysage
dans les politiques publiques
(1 jour)
02687

FONDAMENTAUX

Module 2
Les fondamentaux
pour lire et aménager les Paysages
(2 jours)
04215

APPROFONDISSEMENTS

Module 3
Paysage et Planification
L'aspect paysager d'un projet :
du porter à connaissance (PAC) à l'avis
(1 jour)
00325

Module 4
Paysage et
Aménagement opérationnel
(1 jour)
00328

L'**objectif** de la formation au paysage est une **montée en compétence des agents dans les domaines de l'aménagement par le paysage**. Il s'agit aussi de **renforcer leur capacité à intégrer et évaluer les aspects paysagers des projets** (stratégie de territoire, mobilité, planification, aménagement, infrastructures, installations classées protection de l'environnement (ICPE), développement des énergies renouvelables (EnR), thématiques d'actualité liées de l'urbanisme et au cadre de vie, etc.).

Ce parcours de formation est composé de connaissances, de ressources, de méthodes et d'exemples concrets ou cas pratiques.

Le ministère met en œuvre un plan de formation en 2025 comprenant **4 modules** sur le paysage sur **3 niveaux** :

Initialisation

Module 1 - Prendre en compte le paysage dans les politiques publiques (1 jour)

Le **paysage est à la fois le produit de la commande aux experts** du paysage, des **politiques de protections** et la **résultante de toutes les actions d'usages, de gestion, de planification, d'aménagement**, etc.

Une approche des politiques publiques par le prisme intégrateur du paysage est une garantie :

- de transversalité des pratiques et des approches ;
- d'équilibre des enjeux économiques, sociaux et environnementaux produisant des paysages plus qualitatifs ;
- d'acceptabilité et d'appropriation des politiques par les acteurs et des populations se réappropriant par le paysage une compétence citoyenne.

L'objectif de la formation est la **compréhension de ces enjeux par les acteurs de toutes les politiques sectorielles**.

Les fondamentaux

Module 2 - Les fondamentaux pour lire et aménager les paysages (2 jours dont une journée de terrain)

L'objectif de la formation est de former les agents au paysage et ainsi :

- rappeler les **fondements de la politique publique du paysage** ;
- présenter le socle réglementaire sur lequel repose la politique du paysage et à le mettre en perspective à travers des exemples concrets pour situer **les enjeux de cette politique et le rôle des services de l'État dans sa mise en œuvre** ;
- former les agents à **l'analyse paysagère dans les projets**,
- approfondir **l'approche du paysage à l'échelle d'un territoire** : SCoT, PLUi, charte de PNR, projets opérationnels (d'énergies renouvelables, de lotissements, d'aménagements divers) grâce notamment à des mises en situation **sur le terrain**, une initiation à la **lecture du paysage** et à l'analyse critique de projets.

Les approfondissements

Module 3 - Paysage et planification - L'aspect paysager d'un projet : du porter à connaissance (PAC) à l'avis (1 jour)

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de comprendre l'intérêt **d'appréhender le paysage dans la planification territoriale** et **d'apprendre à sensibiliser les collectivités** sur trois aspects majeurs de l'approche paysagère :

- comprendre le territoire et porter un diagnostic, en lisant collectivement les paysages ;
- rechercher la qualité des projets territoriaux en identifiant les équilibres environnementaux, sociologiques et économiques ;
- fonder le projet territoire sur une approche transversale et concertée des problématiques et une dynamique collective des actions.

Il s'agit ainsi pour les agents de **savoir défendre l'enjeu de prendre en compte le paysage**, au moment où se décident des orientations importantes pour l'avenir des territoires et de **valoriser l'approche paysagère dans les documents de planification et d'urbanisme**.

Module 4 - Paysage et aménagement opérationnel (1 jour)

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de comprendre l'intérêt **d'appréhender les projets d'aménagement par le paysage** et de **construire un argumentaire critique par une méthodologie de projet**. L'enjeu est de veiller à ce que le paysage soit pris en compte dans l'élaboration des projets d'aménagement, d'ICPE, de lotissements, de zones d'activités, de zones commerciales et de sa traduction en règles qualitatives.

La formation vise à aider les agents de l'État à accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs projets de d'aménagement. Il s'agit de leur donner des **clefs de lecture du paysage et des projets**, au regard des enjeux en présence et en particulier paysagers. Par ailleurs, l'objectif est aussi de développer les compétences des agents en termes de **communication avec les élus et les porteurs de projets**.